VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de William Mackenroth

—VS—

Les mineurs John Alexander Mackenroth et al.

No 56,084—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER,

H. H. HODGSON, Encanteur,

Bureau 134 rue Carondelet,

MARDI, 31 JUILLET 1900,

A MIDI,

à la Bourse de Propriétés Foncières, 840 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 6 juin 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La belle maison double [cottage] Nos 1909 et 1910 avenue Washington entre les rues Dryades et Remparts, contenant 3 chambres, cuve, hangar, etc., de chaque côté.

Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Dryades, Sud Remparts (autrefois Bienvenue) et Sixième et mesurant 32 pieds de façade à la rue Washington sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage double qui rapporte un bon loyer, Nos 904 et 906 rue Toledano, entre les rues Constance et Laurel, contenant quatre chambres, cuve, etc., de chaque côté.

Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 160, qui est borné par les rues Toledano, Laurel, Constance (autrefois Live Oak) et avenue Louisiane, mesurant, suivant un plan daté en janvier 1871 et annexé à une vente faite par Mme Thérèse Baumgarden à Jacob Heitz, et passée pardevant Joseph Conn, anciennement notaire en cette ville, à la date du 10 février 1871, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano, et comprenant droit de possession de la moitié d'une allée de 3 pieds de largeur qui s'étend entre ledit lot et le lot contigu du coin ainsi qu'il est démontré par ledit plan, mais avec droit d'usage de toute ladite allée, et ayant les mêmes mesures sur la ligne du fond, par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le cottage double Nos 900 et 902 rue Toledano, au coin de la rue Laurel, contenant 4 chambres, cuve, etc., de chaque côté.

Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 160, qui est borné par les rues Toledano, Laurel, Constance (autrefois Live Oak) et l'avenue Louisiana; ledit lot forme le coin des rues Toledano et Laurel, et mesure suivant le dernier plan ci-mentionné, 33 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano, et comprend droit de possession de la moitié d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant entre ledit lot et le lot contigu, ainsi qu'il est démontré plus haut par ledit plan mais avec le droit d'usage de toute ladite allée, ayant les mêmes mesures sur la ligne du fond, par 96 pieds de profondeur et de face à la rue Laurel.

4° Le joli cottage simple No 2502 rue Troisième, au coin de la rue Clara, contenant une galerie de façade, un escalier, un hall [corridor], 4 chambres et bâtisse extérieure contenant salle à manger, cuisine, écurie, etc., cuve et hangar.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Clara, Willow (autrefois Martin), et Quatrième désignés par les Nos 1 et 2 d'après le plan de la succession Mc Donogh, ainsi que certain plan levé par Louis H. Pilié, voyer, le 25 mars 1871, un plan certifié lequel est annexé à un acte de vente passé dans le bureau de W. J. Castel autrefois notaire, le 5 mai 1871; lesdits lots se touchant et mesurant comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Troisième et Clara et mesure 33 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur et une façade de 127 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles sur la rue Clara; le lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, le tout en mesure Américaine, suivant ledit plan fait par Pilié.

5° Le charmant cottage simple No 2810 rue Troisième, entre les rues Clara et Willow, contenant 3 chambres, hangar cuve, etc.

Ledit lot est décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Clara, Willow (autrefois Martin) et Quatrième, désigné par le numéro 3 d'après un plan de la succession McDonogh. Aussi un certain plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 25 mars 1871, une copie certifiée duquel est annexé à un acte de vente de la succession de F. H. Cummings à James A. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, autrefois notaire, le 5 mai 1871; ledit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, en mesure américaine, d'après ledit plan de Pilié.

6° Le cottage double très désirable, Nos 2535 et 2537 avenue Washington, au coin de la rue Robertson, contenant 3 chambres, cuve, hangar, etc., de chaque côté.

Le terrain décrit comme trois lots avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme les Nos 7, 8 et 9 d'après le plan fait par A. de Armas, voyer, daté en février 1866, et attaché pour références à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 10 mars 1866, dans l'îlet 218, borné par les rues Washington, Sud Robertson (autrefois Locust), Freret et Quatrième, chacun desdits lots mesurant, en mesure américaine, 30 pieds 10 pouces 1 1/3 ligne de face à ladite rue Washington sur 90 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No 9 formant le coin des rues Washington et Sud Robertson (autrefois Locust.)

7° Deux terrains au coin des rues Clara et Troisième, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Troisième Quatrième et Magnolia désignés comme lots Nos 15 et 16 de l'îlet 341, et se touchant; les susdits lots mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 16 forme l'angle des rues Clara et Troisième.

8° Le joli cottage double, Nos 2728 et 2730 avenue Washington, au coin de la rue Clara, contenant 4 chambres, cuve, hangar, etc., de chaque côté.

Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington Clara, Magnolia et Sixième, désigné comme lot No 22, dans l'îlet No 27, formant l'angle des rues Washington et Clara, et mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de face à la rue Clara; les bâtisses sur ledit lot de terre portent les Nos municipaux (anciens) 467 et 469 rue Washington.

9° Le joli cottage double Nos 2724 et 2726 avenue Washington entre les rues Clara et Magnolia, contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté.

Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Clara, Magnolia et Sixième, désigné comme lot No 23 de l'îlet 27, mesurant 283, suivant un plan fait par William et Patton, architectes, daté le 14 août 1886 et déposé dans le bureau de A. Hero Jr., notaire, comme plan No 78. Lesdits lots mesurant en mesure américaine 30 pieds 6 pouces plus ou moins de face à la rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

10° Le joli terrain pour bâtir, rue Quatrième, entre Freret et Robertson et décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Sud Robertson (autrefois Locust), Freret et Traverse Washington, ledit lot est désigné par No 7 sur un plan fait par Judice et Fremaux, daté le 3 décembre 1886 et déposé dans le bureau de Chas Stringer, anciennement notaire en cette ville, et ledit lot mesurant 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 107 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° La rangée de maisons à un étage Nos 2627, 2629, 2631 2633 rue Rousseau, coin Quatrième, contenant 3 chambres, hangar, citernes, etc., de chaque côté, et en plus le No 2633 contient boutique, cuisine et four de boulanger.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville désigné comme Nos 1 et 2 de l'îlet No 11, qui est borné par les rues Quatrième, Rousseau, St Thomas (autrefois Fulton) et Troisième, d'après plan 26 dans les archives de G. H. Stringer, ancien notaire, et ledits lots mesurant comme suit, à savoir: Le No 1 forme l'angle des rues Rousseau et Quatrième, et me-

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

—:o:—

surant 32 pieds de face à la rue Rousseau sur 118 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Quatrième, et lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur 118 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

12° Le beau cottage double Nos 601 et 603 rue Robert à l'enseignure Annonciation, contenant 4 chambres, office, citerne, hangar, etc. de chaque côté; le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robert, Annonciation (anciennement Jersey), Laurel et Upperline, désigné comme l'îlet No 139 mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de 120 pieds plus ou moins, toutes en mesure anglaise, sur la rue Annonciation; ladite portion de terre formant l'enseignure des rues Robert et Annonciation.

13° Le joli cottage simple, No 607 rue Robert, entre les rues Annonciation et Laurel, contenant 4 chambres, hangar, citerne, etc., le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 139 borné par les rues Robert, Annonciation (anciennement Jersey), Laurel et Upperline, et mesurant, en mesure américaine 32 pieds 6 pouces de face à la rue Robert, commençant à un point 32 pieds 6 pouces de distance de l'enseignure des rues Robert et Annonciation sur une profondeur de 120 pieds, plus ou moins.

14° La bâtisse à deux étages en bois, No 1329 rue Sixième, encoignure Colisée, contenant quatre chambres, galerie sur le devant, office, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Colisée, Sixième, Washington et Chestnut, mesurant 50 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Colisée, sur une profondeur et face sur la rue Sixième de 66 pieds 8 pouces mesure américaine. Ledit lot formant l'encoignure des rues Colisée et Sixième et est désigné par le No 9 dans ledit îlet, désigné par le No 55 d'après le plan de F. Potringue, voyer, daté le 2 mars 1845, et déposé dans les archives de L. R. Kinney, anciennement notaire.

15° Le cottage double bien situé, Nos 2622 et 2624 rue Howard entre les rues Troisième et Quatrième, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc. de chaque côté. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet municipal No 331, borné par les rues Howard, Troisième, Quatrième et Liberté; ledit lot est désigné par le No 13 sur un plan fait par George de Armas, député voyer de cette ville, daté le 27 juillet 1893, d'après lequel dit plan ledit lot mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue Howard, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la portion du crédit s'il y en a devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs, payables en un ou un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, lesquels billets doivent être garantis en leur paiement par biens de vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénendo, cinq pour cent honoraire d'avocat et frais de procès, la clause requérant le transfert et la livraison des polices d'assurances, les taxes de 1900 et les timbres de guerre du Revenu des Etats-Unis devant être payé par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs

J. B. Rosser, Jr. avocat.

30 juin—30—juil 1 8 15 22 29 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Simple, No 633 rue Sud Franklin,

Entre les rues Poydras et Lafayette.

Succession de Joseph Stagno.

No 60,829—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 31 juillet 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté et signé le 26 juin 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois, couvert en ardoises, No 633 rue Sud Franklin, entre les rues Poydras et Lafayette, contenant 5 chambres, galeries, hangar, citerne, etc. Aussi dans le fond du terrain, une bâtisse contenant 4 chambres, petit hangar fermé, etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin, Poydras, Lafayette et Liberté, et mesurant d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 22 mai 1883, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 23 mai 1883, 20 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Franklin sur 171 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur. La propriété est près du Marché Poydras et autres avantages, et sera d'un placement avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a en 1 et 2 ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1900 au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Adolph, Esq., notaire.

Ruck, Walshe et Buck, avocats.

30 juin—30—juil 1 8 15 22 29 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double dans le Sixième District. 1130 et 1132 rue Soniat, coin Colisée

Succession de Mme Catherine O Brien,

Veuve de Patri à O'Brien.

No 62,449—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H H Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—

MARDI 7 août, 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King juge de la susdite Cour, Division E daté le 27 juin 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:—

Le cottage double 1130 et 1132 rue Soniat coin Coliseum contenant 2 chambres et hangars de chaque côté, grande citerne dans la cour. La lot de terre est décrit plus loin comme une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Chestnut, Louisiana et Soniat, et mesurant 42 pieds de face sur la rue Soniat par une profondeur et face sur la rue Coliseum et entre lignes parallèles de 83 pieds, et lesquelles deux rues forment l'encoignure, le tout d'après un plan annexé à un acte de vente pardevant Eugène Lamagère, notaire, daté le 25 octobre 1872; ladite portion de terre comprend la partie de devant du lot No 12, sur un plan de subdivision fait par H. C. Brown, voyer, daté le 15 janvier 1868.

Termes—1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, pour être représenté par des billets portant pour cent d'intérêt par an comme il est stipulé, de la date jusqu'au paiement, et garantis par lien de vendeur et d'hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles, l'acquéreur payant les taxes de 1900, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication, acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Deibel Esq., notaire.

Ruck, Walshe & Buck avocats.

[illegible] 22 27—août 5 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLENDIDE DEMI-ILET DE TERRE, rues Prytanée, Villeré, Urquhart et Lesseps. Succession de Pauline Mayer, épouse décédée de Joseph Stephany. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 62,181.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 juillet 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 Commune, entre les rues Carondelet et Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite cour, Division C, jugé le 11 avril 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain demi lot de terre dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Poland, Villeré, Urquhart et Lesseps, et mesurant 342 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Poland sur une profondeur et façade de 138 pieds. Ouverture d'une ligne sur chacune des rues Villeré et Urquhart. Une

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

superbe occasion pour le placeur ou le spéculateur d'acquérir une propriété certaine d'augmenter en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et, la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèques et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1900 et devant payer les timbres exigés du revenu intérieur des Etats-Unis au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 [illegible] 7 24—juil 1 8 15 à date

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Rémunérateurs Doubles

Bien Situés,

Dans les Premier et Quatrième Districts.

Jacob Reinhard et als vs les Mineurs William Valentine Kranz et Anna Magdalena Sophie Kranz.

Nos 44,893 et 61,693, consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 26 juillet 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 15 juin 1900, par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Le cottage double en briques à un étage avec mansarde, Nos 1514 et 1518 rue Religieuse, dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, Race, Orange et Choupitoulas, contenant 7 chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A, et mesurant 40 pieds 1 pouces de face à la rue Religieuse, la même largeur dans le fond sur 81 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage double en briques, à un étage, avec mansarde, Nos 1516 et 1524 rue Religieuse dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant 7 chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B, et mesurant 40 pieds 4 pouces de face à la rue Religieuse, la même largeur dans le fond sur 81 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est désignée par la propriété ci-dessus décrite.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 525 et 527 rue Deuxième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Première, Division et St. Thomas, contenant 7 chambres, 2 citernes et écurie dans le fond. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan par C. A. Hédin, le 2 janvier 1848, alors comme notaire en cette ville. Ledit lot forme le coin de la rue Deuxième et Division et mesurant 27 pieds 2 pouces et 2 2/3 lignes de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Division et entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 10 pieds 10 pouces de largeur dans le fond dudit lot courant au travers de la rue St Thomas à la rue Division, comme à celui là et à d'autres lots.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Division, St Thomas (autrefois Fulton) et Première, désigné par le lot No 4 et mesurant 27 pieds 3 pouces et 2/3 lignes de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Ledit lot a l'usage d'une allée de 10 pieds 10 pouces de largeur dans le fond courant des rues St Thomas et Division.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 2333 et 2335 rue St Thomas, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Chippewa, Sarapuru et Philip, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres, office, hangar et citerne de chaque côté. Le terrain est un morceau ou portion dans le susdit îlet désigné comme îlet 39 d'après un plan de l'ancienne ville de Lafayette et No 6 sur un plan original du faubourg Lafayette et désigné sur le devis annexé à un acte d'achat par le dit feu A. I et mesurant 41 pieds de face à la rue St. Thomas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est formé d'une partie du lot No 141 et une portion du lot No 140 dans le susdit îlet.

6° Le cottage double en bois, à un étage, Nos 2501 et 2503 rue Rousseau, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Deuxième et Troisième, contenant 4 chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le terrain est composé de deux lots désignés par les Nos 18 et 19 sur un plan par F. J. Rothaas, député voyer général, le 13 août 1851, déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors un notaire en cette ville. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des rues Rousseau et Deuxième et mesurant 25 pieds de face à la rue Rousseau sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Deuxième et ledit lot No 19 mesurant 25 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Rousseau sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Le joli cottage double en bois à un étage, avec deux étages dans le fond, Nos 1139 et 1141 rue Neuvième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Camp, Magasins et Huitième, retiré de la banquette et contenant galerie, sept chambres, escalier, vestibule, office, chambre à bain, citerne, hangar, etc. de chaque côté. Le lot de terre formant l'encoignure des rues Neuvième et Camp et mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur et façade de 126 pieds à la rue Camp et entre lignes parallèles.

8° Le joli cottage double en bois, à un étage, avec deux étages à l'arrière, Nos 1135 et 1137 rue Neuvième, contigu dans le même district et îlet que la ci-dessus septièmement décrite propriété, retiré de la banquette, et contenant galerie, 7 chambres, escalier, vestibule, office, chambre à bain, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles.

9° Le cottage double en bois, à un étage, Nos 2136 et 2138 rue Troisième dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième Franklin et Saratoga, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné comme lot No 1 et formant l'encoignure des rues Troisième et Franklin, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Franklin et entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et la police en les polices transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, J., avocat.

24 juin—24—juil 1 8 15 22 26

PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Chas Genella vs Chas Brains.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans. No 193—En vertu d'un writ de fier facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 842 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1900, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 36, borné l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Sud Liberté et Howard, désigné par le No 21 sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant John J. Barnett, notaire, 20 mai 1861, et mesurant 30 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 1 8 pieds entre lignes parallèles, acquis 31 mai 1881 de J. Nettles et mis en enregistré au Bureau des aliénations livre 114, folio 428. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux. CHAS. R. KENNEDY, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

O. B. et S. Eaneum, avocats pour le plaignant. 10juil—10 17 24 31—août 1e 14

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Joli Cottage en bois 2626 rue Erato.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 2 août 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 18 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de M. J. McAvoy, No 61,932 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli et confortable cottage simple en bois à un étage, No 2626 rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie, S. Robertson et Magnolia, retiré de la banquette et contenant galeries sur la façade et sur le côté, six chambres, citerne, hangar, cour pavée sur le devant et sur le côté.

Le lot de terre est désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte pardevant T. Guyol, le 30 septembre 1851, et mesurant ci-après cela 29 pieds de face à la rue Erato, 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, 86 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 7, et 80 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 9, le tout en mesure américaine. Dans un bon voisinage s'améliorant, près des lignes de chars, le rendant désirable comme résidence ou comme un placement sûr et productif. Se loue au taux de $ 14 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations doivent être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. F. Brewer, Esq notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Parkerson & Tobin, avocats.

1er juil—1er 8 15 22 29—août 2

Fitzpatrick, Smith et Rosenberg.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

CINQ BEAUX LOTS

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE MME MARGARET LUGENBUHL OU LUGENBUHL.

No 62,389—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK, SMITH ET ROSENBERG—M. C. Smith, Encanteur—Bureaux No 334 rue Carondelet et No 409 rue Baronne—JEUDI, le 2 août 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, près Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la susdite Cour, daté et signé le 28 juin 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété, à savoir:

Cinq lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 457 borné par les rues Washington, Quatrième, Miro et Tonti et désignés comme les lots Nos 3, 4, 5, 7 et 8 sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. W. Christy, anciennement notaire, le 17me jour de mars 1873 et mesurant d'après le dit plan comme suit: les lots 3, 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Washington sur 113 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 7 ferme l'encoignure des rues Quatrième et Miro et mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur et façade à la rue Miro de 113 pieds, et le lot No 8 mesure 26 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 113 pieds, entre lignes parallèles.

Voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1900, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; devant faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente et de payer pour l'acte pardevant Robert Légier, Esq., notaire, incluant tous les timbres du revenu intérieur

1er juillet—1er 8 15 22 29—août 2

Spear & Escoffier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Marie Scott, veuve de Zénon Peters.

No 62,525—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau 813 rue Commune, MERCREDI, le 1er août 1900, à midi, il sera vendu à leur bureau et bourse, No 813 rue Commune près Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, assisant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Divis en D, maintenant en congé daté le 27 juin 1900, la propriété ci-après décrite pour le compte de ladite succession—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 17, borné par les rues Congrès, Indépendance, Bons Enfants et Morales, mesurant 37 pieds 1 pouces 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 98 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Acte de vente pardevant A. Dorlocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Termes et Conditions—Comptant sur adjudication.

Fambola et Ducros, avocats.

1er juil—1 8 15 22 29—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boutique et Résidence.

No 327 rue Franklin, entre les rues Conti et Bienville.

Succession d'Auguste Merle.

No 60,300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—MERCREDI, 1er août 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 juin 1900 pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Franklin, Trémé (ou Liberté), Bienville et Conti, mesurant 23 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 107 pieds 2 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur sur le côté après la rue Conti, commune à celui-ci et à d'autres lots, comme il est montré sur le devis annexé à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 19 mai 1883.

Les améliorations consistent en une boutique et résidence combinée, à un étage en bois, ayant magasin, 2 chambres, cuisine, citerne, latrines etc., et portant le No municipal 327 rue Franklin.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option du acquéreur, la balance si balance y a, à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur devra être passé pardevant Walter L. Gresson, notaire public et contenir toutes les clauses usuelles et de coutume. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1900 en sus de leur enchère et déposer avec l'encanteur 10 0/0 du montant de l'adjudication au moment de la vente. Les actes de vente ainsi que les timbres de Revenu des E. U. aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Zangel, notaire public.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDIC